

PLAN DE DÉCONFINEMENT : 2^e PHASE

Organisation de la vie quotidienne

VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS	Déconfinement phase II À partir du 2 juin		Perspectives phase III À partir du 22 juin
	Départements		
	justifiant une vigilance accrue	à circulation épidémique faible	
Rassemblements de plus de 10 personnes	Interdits		À déterminer
Grands événements de plus de 5000 personnes	Interdits jusqu'au 31 août		Interdits
Colonies de vacances, camps, etc.	Interdits		Permis
Forêts	Permis		Permis
Parcs et jardins	Le préfet, de sa propre initiative ou sur proposition du maire, peut décider de rendre obligatoire le port du masque Ouverts à partir du 30 mai		Permis
Plages, lacs et centres nautiques	Le préfet, de sa propre initiative ou sur proposition du maire, peut décider de rendre obligatoire le port du masque		Permis
Salles des fêtes et polyvalentes	Interdits	Permis (Masques obligatoires) Si aménagées sous la responsabilité d'un organisateur identifié	Permis
Théâtres	Interdits	Permis (Masques obligatoires)	Permis
Cinéma	Interdits		Permis
Médiathèques et bibliothèques	Permis		Permis
Casinos	Interdits	Permis (Masques obligatoires) Machines à sous uniquement	À déterminer
Musées et monuments, parcs zoologiques	Permis (Masques obligatoires)		Permis
Conservatoires	Permis (Masques obligatoires) Pour la pratique individuelle et en petits groupes. Masque obligatoire (sauf durant l'exercice de l'activité artistique)		Permis
Discothèques	Interdits		À déterminer
Salles de jeux	Interdits		À déterminer
Parcs de loisirs	Interdits	Permis (Masques obligatoires)	Permis
Lieux de cultes	Permis		Permis
Mariages	Cérémonies de mariage autorisées		Permis
Cimetière	Permis		Permis

DÉPLACEMENTS	Déconfinement phase II À partir du 2 juin		Perspectives phase III À partir du 22 juin
	Départements		
	justifiant une vigilance accrue	à circulation épidémique faible	
Dans l'espace public	Le préfet, de sa propre initiative ou sur proposition du maire, peut décider de rendre obligatoire le port du masque		Permis
En transports en commun	Permis (Masques obligatoires)		Permis
Longue distance (>100 km en cas de sortie du département de résidence)	Permis		Permis
Entre la métropole et les territoires d'outre-mer	Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels Attestation		À déterminer

TRANSPORTS	Déconfinement phase II À partir du 2 juin		Perspectives phase III À partir du 22 juin
	Départements		
	justifiant une vigilance accrue	à circulation épidémique faible	
Transports en commun urbains	En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et visites médicales Permis (Masques obligatoires)		Permis
Transports inter-régionaux	Permis (Masques obligatoires)		Permis
Avions	Permis (Masques obligatoires)		Permis
Taxis / VTC	Limitation du nombre de passagers Permis (Masques obligatoires pour les passagers)		Permis

COMMERCES	Déconfinement phase II À partir du 2 juin		Perspectives phase III À partir du 22 juin
	Départements		
	justifiant une vigilance accrue	à circulation épidémique faible	
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 70 000 m ²	Masque recommandé pour le personnel et les clients lorsque les mesures de distanciation ne peuvent être garanties. Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque.		Permis
Centres commerciaux > 70 000 m ²	Fermeture possible par le préfet des commerces très fréquentés et proches de grands nœuds de transport	Masque recommandé pour le personnel et les clients lorsque les mesures de distanciation ne peuvent être garanties. Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque	À déterminer
Marchés en plein air	Ouverts Sauf décision contraire du préfet		Permis
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.	Sous réserve du respect des guides sanitaires spécifiques		Permis

TOURISME	Déconfinement phase II À partir du 2 juin		Perspectives phase III À partir du 22 juin
	Départements		
	justifiant une vigilance accrue	à circulation épidémique faible	
Bars, cafés, restaurants	Ouverture uniquement des terrasses et espaces ouverts	Places assises uniquement, y compris dans les bars. Espacer les tables de 1m ou disposer des écrans 10 personnes maximum par table Masque obligatoire lors des déplacements	Permis
Hôtels	Permis		Permis
Autres hébergements touristiques (villages vacances, maisons familiales de vacances, auberges collectives et campings)	Interdits	Les espaces collectifs de ces hébergements appliquent les règles générales et le calendrier de réouverture applicables à ces espaces	Permis
Établissements de thermalisme	Interdits	Permis	Permis

ÉCOLES ET CRÈCHES	Déconfinement phase II À partir du 2 juin		Perspectives phase III À partir du 22 juin
	Départements		
	justifiant une vigilance accrue	à circulation épidémique faible	
Maternelles	Limite de 10 enfants par classe Volontariat Masque obligatoire pour le personnel en cas de symptômes		Permis
Élémentaires	Limite de 15 élèves par classe Volontariat Masque obligatoire pour le personnel et pour les enfants en cas de symptômes Masque mis à disposition des enfants à partir de 6 ans		Permis
Collèges	(6 ^e et 5 ^e progressivement) Limite de 15 élèves par classe Volontariat	(6 ^e , 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e) Limite de 15 élèves par classe Volontariat	Permis
Lycées généraux et technologiques	Uniquement pour entretiens individuels avec les équipes pédagogiques	Accueil progressif au minimum sur l'un des niveaux Entretiens individuels de tous les élèves avec les équipes pédagogiques	Permis
Lycées professionnels	Accueil des élèves pour assurer les certifications professionnelles. Entretiens individuels de tous les élèves avec les équipes pédagogiques		Permis
Crèches	Organisation par groupe de 10 enfants maximum Permis (Masques obligatoires pour le personnel)		Permis

SPORTS	Déconfinement phase II À partir du 2 juin		Perspectives phase III À partir du 22 juin
	Départements		
	justifiant une vigilance accrue	à circulation épidémique faible	
Stades, arènes, hippodromes	Interdits	Interdits au public	À déterminer
Gymnases	Interdits	Permis	Permis
Piscines	Interdits	Permis	Permis
Salles de sport	Interdits	Masque obligatoire, sauf durant la pratique sportive Permis (Masques obligatoires)	Permis
Sports individuels	Permis		Permis
Sports collectifs et de contact	Liste établie par le ministère		À déterminer
Sports collectifs professionnels	Reprise des entraînements Préparation de la saison 2020 / 2021		À déterminer